

DOSSIER N°

97379

Reçu DOE le

19 OCT. 2012

DOE

GENDARMERIE NATIONALE

ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE

BORDEREAU D'ENVOI

Code unité	Nmr P.V.	Année	Nmr dossier justice
15268	01453	2012	

Dest : SDDOP	N° pièce	N° feuillet
		1 / 1

Saisine du service enquêteur

OBJET: **Observation d'un Phénomène aérospatiale non identifié (P.A.N)**

AFFAIRE:


Reçu le 25 OCT. 2012

N° d'ordre	DÉSIGNATION DES PIÈCES
1	Procès verbal de synthèse
2	Procès verbal d'audition de témoin:
	Annexe N° 01 : Localisation du P.A.N
	Annexe N° 02 : Croquis représentant le P.A.N
	Annexe N° 03 : Croquis représentant le P.A.N lors de son changement de direction.
	Annexe N° 04 : Croquis position du P.A.N dans le ciel

(DESTINATAIRES)

- [1] - M le procureur de la République à ALBI 81000
- [1] - Mme la Préfète du TARN à **Albi**
- [2] - Direction Générale de la Gendarmerie Nationale à
- [1] - Archives

Date de clôture

04.10.12 Mdl/Ch
Signature(s) 

Code unité 15268	Nmr P.V. 01453	Année 2012	Nmr dossier justice	Nmr pièce 01	N° feuillet 1 / 2
----------------------------	--------------------------	----------------------	---------------------	------------------------	-----------------------------

Analyse et références

Objet: **Observation d'un phénomène aérospatiale non identifié (P.A.N)**

Affaire:

Nous soussigné Gendarme

Sous le contrôle de Maréchal des logis-chef

Vu les articles L.3211-3 du code de la défense

Nous trouvant au bureau de notre unité à

rapportons les opérations suivantes :

Saisine

Le 15 septembre 2012 à 17h55 mns , nous trouvant au bureau de notre unité, se présente mademoiselle qui désire porter à notre connaissance son observation d'un phénomène aérospatiale non identifié dont elle a été témoin.

Exposé des faits

Le 12 septembre 2012, vers 21h30, mademoiselle circulait au volant de sa voiture sur la D 903 en direction de son domicile. Alors qu'elle était sur la commune de SAUSSENAC au niveau du lieu-dit la Barraque, elle a aperçu des lumières semblant provenir du lieu dit Le Vern de la même commune. Elle a d'abord pensé à l'intervention des sapeurs pompiers puis en s'approchant, elle s'est rendu compte qu'il s'agissait de quelque chose d'autre.

Ces trois lumières, de couleurs bleue, rouge et blanche, clignotaient . A hauteur de cette source de lumière, au niveau du ldt le Causse, mademoiselle a ouvert sa vitre mais ce phénomène n'engendrait ni bruit, ni souffle ni odeur ; il avançait à faible allure comme elle.

Ce phénomène était à une hauteur d'une dizaine de mètre dans le ciel et il a changé de cap en direction du bourg de SAUSSENAC en passant au dessus de son véhicule.

Cette observation n'a duré que quelques minutes, le temps du trajet de mademoiselle entre le lieu-dit La barraque et le lieu dit Le Vern.

Constatations et mesures prises

Le véhicule de mademoiselle ne présente aucune trace ni indice quelconque.

Le témoin a établi plusieurs croquis du phénomène et a localisé cette observation sur un plan.

La départementale 903 est située en zone rurale. Le lieu-dit où le témoin a circulait au niveau de ce phénomène est composé d'une maison en bordure de route. Des champs et prés composent la majorité du paysage.

La zone où cet observation a été faite ne semble avoir subi aucune modification ni altération.

L' Agent de Police Judiciaire

(DESTINATAIRES)

[1] - M le procureur de la République à ALBI 81000
[1] - Mme la Préfète du TARN à
[2] - Direction Générale de la Gendarmerie Nationale

Date de clôture

03.10.12

Signature(s)

Vu et transmis par :

[1] - Archives

Enquête

Mademoiselle : est auditionnée.

Pièce N°02

Ce témoin semble présenter toutes ses facultés mentales. Son comportement et ses propos ne laissent pas apparaître une éventuelle affabulation.

Annexes 01,02,03 & 04

Les croquis de mademoiselle : ainsi que la carte où elle situe son observation sont annexés à ce renseignement administratif .

Clôture

La présente procédure est établie en un exemplaire, transmis à monsieur le procureur de la République à ALBI. Tout élément nouveau porté à notre connaissance fera l'objet d'une nouvelle procédure.

Dont procès verbal fait et clos :

, le 03 octobre 2012 à 15 h 00 .
L' Agent de Police Judiciaire

Code unité 15268	Nmr P.V. 01453	Année 2012	Nmr dossier justice
----------------------------	--------------------------	----------------------	---------------------

Nmr pièce

N° feuillet

1 / 2

Analyse et références

Affaire

Le samedi 15 septembre 2012 à 17 heures 55 minutes.

Nous soussigné Gendarme

Sous le contrôle de Major

Vu les articles L.3211-3 du code de la défense

Nous trouvant au bureau de notre unité

rapportons les opérations suivantes :

Ce jour, nous procédons à l'enquête citée en référence,

IDENTITE DE LA PERSONNE TÉMOIN

Entendons la personne dénommée ci-dessus qui nous déclare :

« je ne fais l'objet d'aucune mesure de protection judiciaire.-----

Je viens vous voir afin de votre faire une déclaration au sujet d'une observation que j'ai faite le mercredi 12 septembre 2012 vers 21h30 sur la route.-----

Ce soir là, alors que je revenais de mon travail et que je me dirigeais chez moi
j'ai aperçu un phénomène étrange dans le ciel;-----

Je me trouvais au volant de mon véhicule sur la route départementale 903. Je roulais à environ 70km/heure, j'étais au niveau du lieu dit La barrique sur la commune de SAUSSENAC 81. J'étais juste avant l'intersection menant au village de Saussenac.-----

A ce moment là, j'ai vu une lumière rouge et une bleue qui clignotaient. Elles étaient au niveau de la petite butte avec l'abri-bus. J'ai cru que c'était les lumières d'un relai téléphonique.-----

En roulant, je suivais du regard ces lumières et je me suis aperçu qu'elles avançaient vers le lieu-dit LE VERN.-----

Je me suis dit qu'il devait s'agir des pompiers mais en approchant de la lumière j'ai vu qu'elle était dans le ciel et non au sol. Là, je me suis dit » ça doit être un avion ».-----

Quand je suis arrivée au niveau de cette source de lumière, c'est à dire au niveau du chemin menant au lieu dit Le causse, j'ai éteint la musique de mon auto radio et ouvert ma vitre.-----

Ce phénomène lumineux était sur ma gauche alors que je circulait sur la D903. ON avançait dans le même sens.-----

J'ai ralenti, je roulais à 40 km/heure. Ce phénomène avançait un peu plus vite mais pas beaucoup.-----

J'ai écouté mais n'ai rien entendu provenant de cette lumière. Pas de bruit de moteur, de souffle, et il n'y avait pas d'odeur particulière.-----

La personne entendue**L' Agent de Police Judiciaire****(DESTINATAIRES)**

Date de clôture

Vu et transmis par :

[1] - Mme la Préfète du TARN à ALBI 81000

(1) - M. le procureur de la République à ALBI

(1) - Direction Générale de la Gendarmerie Nationale

[1] - Archives

03/10/2012
Signature(s)

l e

Quand à sa hauteur dans le ciel, il n'était pas haut car arrivait à proximité d'une maison qui est au bord de la route, cet engin était à peine au dessus du toit soit à 10 mètres au dessus du sol.-----

A un moment donné, je me suis trouvé à sa hauteur. J' ai penché la tête par la fenêtre pour mieux voir ce que c'était.-----

La j'ai vu que cela avait une forme triangulaire et un point lumineux à chaque extrémité. Un rouge, un bleu et un blanc qui clignotent.-----

Cette forme est passée au dessus de ma voiture et là j'ai vu qu'elle avançait en étant un peu penché.-

Ça correspond au croquis que vous me présentez;-----

J'ai dessiné deux croquis afin de décrire l'objet. Celui ci devait faire environ 04 mètres de long. Les bouts semblaient arrondis.-----

Il faisait nuit ; j'ai aperçu cet objet comme une masse avec 03 lumières et non trois objets distincts. Par contre au niveau de sa masse totale, je ne sais pas car je l'ai aperçu par dessous.-----

Ensuite juste après la maison, cet objet à changé de direction, il a traversé la route en direction du village de Saussenac. Il ne faisait toujours pas de bruit. ----

Moi, j'ai continué ma route et je l'ai perdu de vue car le village de Saussenac était derrière moi.-----

Je vous donne également un plan sur lequel j'ai inscrit mon cheminement et le sien ainsi que l'endroit où il a changé de cap.-----

Mon observation a duré environ deux minutes.-----

Ensuite je suis rentrée chez moi et j'ai raconté à mon compagnon ce que je venais de voir car je ne comprends pas de quoi il s'agit.-----

C'est la seule et unique fois que je vois une chose pareille. Je fais ce chemin tous les jours toute l'année et de jour comme de nuit vu mon métier;-----

Vous me remettez une pochette du CNES. Ce entre a recevoir une copie de ce procès verbal. J'aimerais beaucoup que ce centre me tienne informée du résultat de leur recherches concernant ce que j'ai vu mercredi dernier.-----

Information à l'intéressée :

Les informations vous concernant collectées dans le présent procès-verbal peuvent être enregistrées et utilisées dans un traitement de données à caractère personnel de la gendarmerie nationale .

Vous pouvez obtenir communication de ces données, ainsi que, en cas d'erreur, leur rectification ou leur suppression. Ces droits s'exercent indirectement par l'intermédiaire de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), 8 rue Vivienne, 75083 Paris CEDEX 02.

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à changer, à y ajouter ou à y retrancher.

le 15 septembre 2012 à 18 heures 40 minutes.

La personne entendue

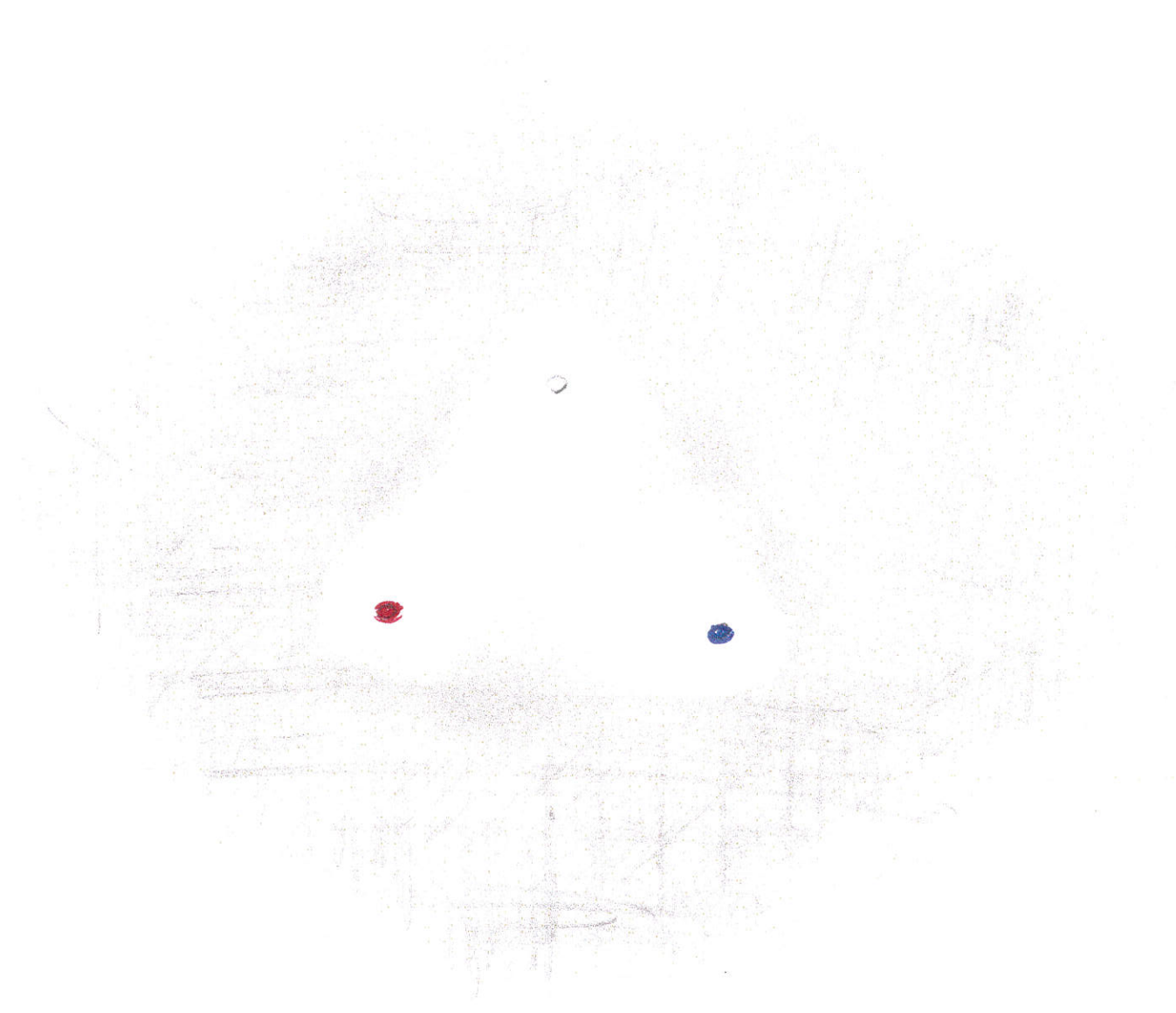
L' Agent de Police Judiciaire

- 1453/2012 - avenue N°1 -

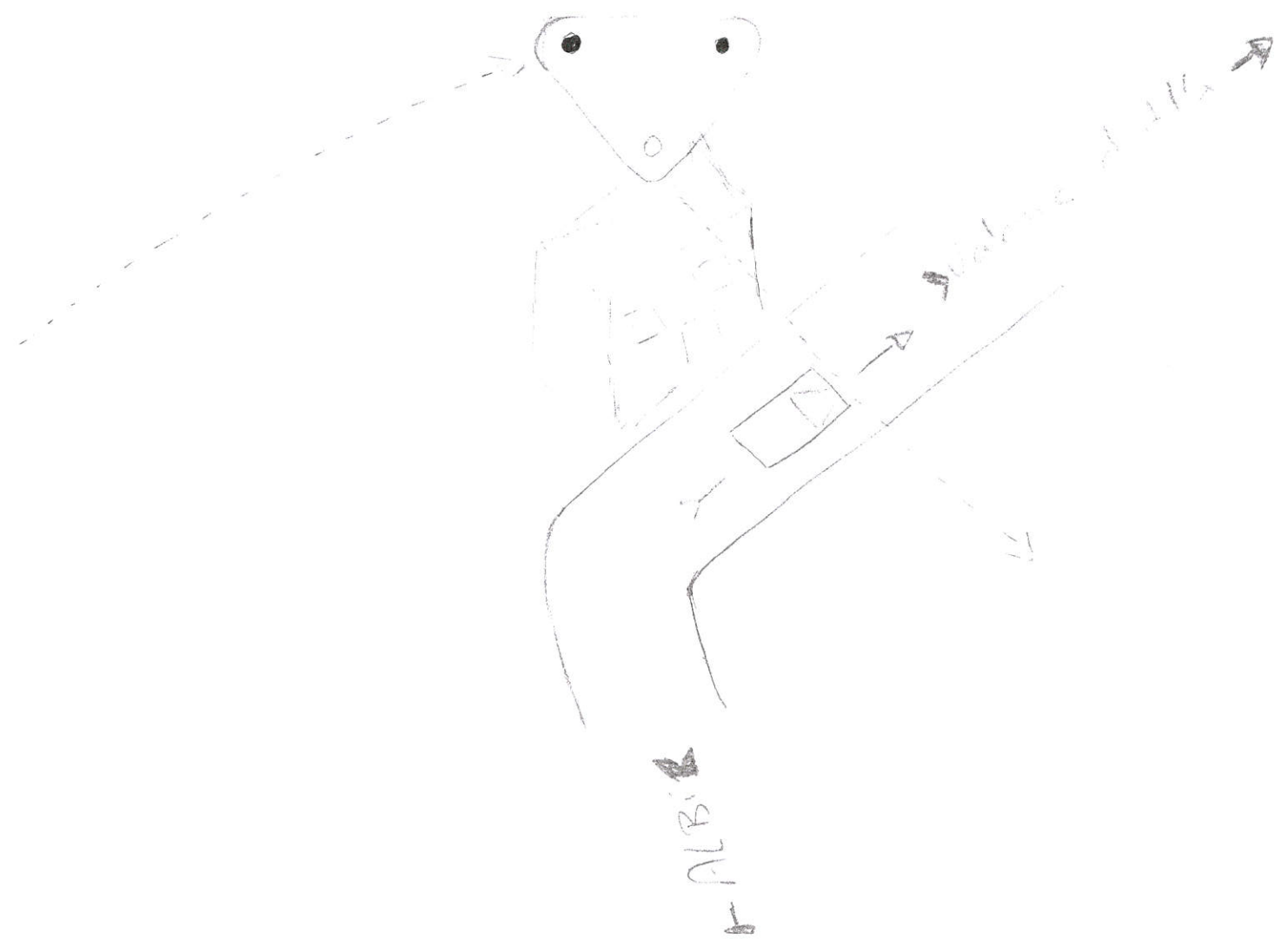


- nature - objet

Р.У. 1453/101К - annex N 2 -



- PU 1453 / 2012 - anexa 3 -



- P5 1453/2012 - annexe 4 -

D 903

